



L'UFAP UNSa Justice demande, L'UFAP UNSa Justice obtient !!!



CP TOULON LA FARLEDE

La Farlède le 13 octobre 2026

Suite à notre courrier du 16 septembre 2026, par lequel nous demandions que les agents puissent bénéficier d'AAE en reconnaissance de leur engagement face à la situation critique que connaît l'établissement depuis plusieurs mois, le bureau local **UFAP UNSa Justice** se félicite de voir cette demande urgente aboutir !

En tant que représentants du personnel, nous continuerons, chaque jour, à défendre vos intérêts.

Nous connaissons les difficultés que traverse actuellement l'établissement.

Nous entendons votre fatigue, votre stress et les conséquences de cette situation sur votre quotidien.

Soyez assurés que nous nous battons sans relâche pour améliorer vos conditions de travail. Nous ne lâcherons rien !

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez et continuera d'aller à votre rencontre afin de recueillir vos difficultés et de les faire remonter auprès de la direction.

À l'ensemble des personnels : BRAVO ET MERCI !

Votre professionnalisme, votre courage et votre engagement permettent, chaque jour, d'assurer au mieux la sécurité de l'établissement, malgré des conditions de travail particulièrement difficiles.

Nous espérons que cette reconnaissance apportera un peu de positif au moral des agents, qui en ont grandement besoin.

L'**UFAP UNSa Justice** restera à vos côtés. Votre engagement mérite d'être reconnu, et vos difficultés, entendues !



La Farlède, le 16 septembre 2026

Elodie SIRAGUSA
Secrétaire locale adjointe UFAP UNSa Justice
CP Toulon la Farlède

A.

Madame PASCOT
Cheffe d'établissement
CP Toulon la Farlède

Objet : Valorisation des personnels mobilisés durant la période estivale – Attribution d'AAE

Madame La Cheffe d'établissement,

Le bureau local UFAP UNSa Justice du CP Toulon la Farlède souhaite attirer votre attention sur l'investissement particulièrement important dont ont fait preuve de nombreux personnels au cours de la période estivale.

Durant plusieurs semaines, notre établissement a fonctionné en **mode dégradé**, conséquence directe d'un sous-effectif persistant auquel s'est ajouté un absentéisme chronique, dans un contexte où les conditions de travail continuent de se détériorer.

Malgré ces difficultés, des agents sont restés présents et pleinement engagés afin d'assurer la continuité du service public pénitentiaire. D'autres ont accepté d'être rappelés sur leurs repos ou ont répondu favorablement aux sollicitations de l'administration pour permettre à la structure de continuer à fonctionner.

Cet investissement ne peut être considéré comme anodin. Il a parfois été réalisé au prix de la fatigue, de modifications répétées des organisations personnelles et familiales et d'une réduction des périodes nécessaires de récupération.

Dans son **plan interrégional de lutte contre l'absentéisme**, la DSP de Marseille a elle-même prévu un volet consacré aux « mesures pour valoriser les agents présents et faisant l'objet d'un investissement exceptionnel ».

Nous avons bien pris acte des lettres de félicitations adressées par la direction à certains personnels et nous saluons cette première démarche de reconnaissance. Toutefois, les dispositions prévues par la DSP ne se limitent pas à cette seule forme de valorisation.

Le plan prévoit également la possibilité d'accorder des **autorisations d'absence exceptionnelles (AAE)** aux agents particulièrement sollicités durant des périodes de forte tension, afin de favoriser leur récupération. Ces AAE peuvent être accordées dans la limite de trois par an, sur décision du chef de service après avis conforme de la DSP. Cette disposition nous paraît parfaitement adaptée à la situation vécue cet été au CP Toulon la Farlède.

À titre d'exemple, le **Centre pénitentiaire de Marseille** a eu recours à ce dispositif en attribuant des AAE aux personnels ayant contribué au maintien et à la continuité du service dans un contexte particulièrement difficile.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande donc que les personnels du CP Toulon la Farlède ayant fait preuve d'un **investissement exceptionnel**, notamment ceux ayant répondu aux rappels, accepté des modifications de service ou contribué de manière déterminante au maintien du fonctionnement de l'établissement durant cette période, puissent également bénéficier de ce dispositif.

La reconnaissance ne doit pas uniquement être symbolique. Après des mois de sollicitations importantes, les agents ont également besoin de repos et de récupération.

L'utilisation des AAE constituerait ainsi une mesure concrète de reconnaissance de leur engagement, tout en répondant directement aux orientations fixées par la DSP de Marseille dans son propre plan de lutte contre l'absentéisme.

Il serait difficilement compréhensible que ce dispositif, prévu précisément pour reconnaître les personnels présents et particulièrement sollicités, ne trouve pas à s'appliquer au CP Toulon la Farlède. Alors même que les agents ont largement contribué, tout au long de l'été, à maintenir la continuité du service dans des conditions particulièrement dégradées.

En conséquence, le bureau local UFAP UNSa Justice du CP Toulon la Farlède sollicite la mise en œuvre de cette mesure et l'attribution d'AAE aux agents concernés, selon des critères objectifs et transparents tenant compte de leur mobilisation et de leur investissement durant la période estivale.

Très cordialement.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice

Elodie SIRAGUSA

L'UFAP UNSa Justice : le syndicalisme combatif, utile et proche des personnels.



Le bureau local **UFAP UNSa Justice**